



À Tous PNC

AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

✉ navigants@unac.asso.fr

Octobre 2013

LA FIN DES SPÉCIFICITÉS PNC ?

DÉLOCALISATION
DE NOS
TEXTES

+
STRUCTURE
EN BUSINESS
UNITS

=
DESTRUCTION
DE LA
COLLECTIVITÉ
PNC

Ou quand les affaires strictement PNC sont confisquées par la représentation sol.

(Elle a bon dos la représentation sol... c'est la Direction, et elle seule, qui a la responsabilité de définir le périmètre de chaque accord !)

C'est avec un étonnement grandissant que nous observons la migration d'accords traitant de problématiques strictement PNC vers le périmètre de l'Entreprise (CCE) et non de l'Établissement (CE Lignes).

PÉRIMÈTRE ?

Ce sont les résultats des élections dans le périmètre de notre CE, le CE Lignes, qui déterminent les syndicats représentatifs du PNC avec lesquels la Direction doit négocier les accords qui s'appliquent aux PNC dans notre Établissement.

C'est en prenant en compte le résultat des votes de l'ensemble des salariés (c'est le niveau CCE) que l'on détermine les syndicats avec lesquels la direction générale d'Air France doit négocier les accords d'Entreprise.

SUBTILITÉ ?

C'est à dire que des sujets exclusivement PNC vont être négociés et éventuellement contractualisés par des représentants de l'ensemble des salariés d'Air France et non par les représentants élus par les PNC.

L'ÉTENDUE DES DÉGATS ?

Notre étonnement devient irritation quand, même des sujets portés et mis sur

la table par les représentants du PNC, se retrouvent sous la menace d'une « relocalisation » au niveau de l'Entreprise.

Comme c'est déjà le cas pour :

- ✗ Les Indemnités de Fin de Carrière **PNC**
- ✗ Les conditions de pose des AEM **PNC** (Absence pour soigner un Enfant Malade)
- ✗ L'embauche des **PNC** non ressortissants de l'Union Européenne.
- ✗ Le protocole sur le recrutement des **PNC**.
- ✗ Le protocole d'accord sur les ventes à bord. (donc **PNC**)
- ✗ Le protocole relatif au comité d'hébergement **PNC**.
- ✗ L'accord relatif à la rémunération et à diverses indemnités des cadres **PNC**
- ✗ L'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail **PNC**.
- ✗ Le protocole d'accord relatif à l'utilisation des **PCB** étudiants.

...

Et dernièrement, une nouvelle tentative de contournement des représentants des PNC pour la mise en conformité vis à vis de la loi des aménagements proposés par l'Entreprise en faveur des Hôtesse qui souhaitent allaiter leur enfant.

C'est l'existence même de notre CE Lignes qui est fragilisée.

Plus la structure de nos règles et accords est régie dans un cadre dépassant l'établissement, plus il sera facile pour l'Entreprise de convaincre la Direction du Travail (Direccte) que notre établissement n'a pas de raison d'être.

INTOX

La Direction nous affirme que c'est un choix exprimé par au moins un des deux autres syndicats représentatifs du PNC.

Soyons clairs, nous ne la croyons pas !

LE CE LIGNES FRAGILISÉ ?

Nous ne pouvons imaginer une seule seconde que nos collègues des deux autres syndicats représentatifs du PNC participent de quelque manière que ce soit à cette manœuvre qui tend à préparer l'explosion de notre collectivité PNC et l'explosion de notre comité d'établissement, le CE Lignes.

Plus la structure de nos règles et accords est régie dans un cadre dépassant l'établissement, plus il sera facile pour l'Entreprise de convaincre la Direction du Travail (Direccte) que notre établissement n'a pas de raison d'être.

Cette dispersion de nos règles et accords, doublée d'une structure de l'entreprise divisée en Business Units, constitue une manœuvre de démantèlement de notre CE. Tous les représentants des PNC ne peuvent qu'être parfaitement conscients de cet état de fait.

À QUI PROFITE LE CRIME ?

Sans doute pour plaire à nos collègues PNT, qui se retrouveraient bien dans un CE exclusivement PNT (que certains d'entre eux appellent déjà de leurs vœux au grand jour), mais surtout pour finir de disperser la collectivité PNC qu'elle redoute tant, la Direction semble bien être en train de mettre en place son scénario pour réaliser un vieux rêve que les directions des ressources humaines de l'Entreprise doivent se transmettre de génération en génération.

Et si certains syndicats sol voient ce scénario se mettre en place avec des étoiles dans les yeux, ce n'est certainement pas parce qu'ils se découvrent tardivement une vocation de défenseur du PNC...

C'est plus prosaïquement qu'ils envisagent les subsides du CE Lignes comme une manne inespérée pour combler le gouffre abyssal du CCE.

INTOX 2

Bien entendu la Direction aura beau jeu de nous servir des explications alambiquées sur la nécessité de positionner tel ou tel autre accord au niveau de l'Entreprise et non de l'Établissement.

On entend déjà qu'il serait étrange de négocier la convention d'entreprise PNC au niveau de l'établissement...

Ah oui, ça, c'est sûr, si on continue d'appeler cet accord convention d'Entreprise PNC, ça sonne « bizarre ».

Et si on essayait avec un autre nom : Convention d'Établissement PNC, ou même, Convention PNC, nous on trouve que ça sonne plutôt bien.

INTOX 3

Vous entendrez aussi que la position de l'UNAC reflète l'amertume d'un syndicat écarté des négociations.

C'est même bien pire ! Au delà du déni de démocratie que représente ce jeu bonneteau sur le périmètre des accords, c'est une immense COLÈRE qui nous gagne quand on voit venir la fin d'une collectivité PNC soudée.

Que l'on nous explique en quoi positionner un accord sur les PNC allaitantes hors du chapitre couverture sociale de l'accord collectif PNC a du sens, si ce n'est que la Direction envisage de voir des PNC allaitantes dans d'autres Établissements !

Que l'on nous explique en quoi positionner un accord sur les Indemnités de fin de Carrière PNC dans un champ autre que notre Établissement est plus largement protecteur si son ambition n'est pas d'éclater notre collectivité PNC dans différents Établissements !

Pour la cohésion de la collectivité PNC, Nous ne la laisserons pas faire !

Rappelons dans quel contexte ce repositionnement est en train d'être opéré par la Direction :

- ✘ Nous nous sommes opposés à l'évaluation à Bord par la maîtrise ... la Direction l'impose.
- ✘ Nous l'avons alertée sur tous les irritants du nouveau service W/Y la Direction reste sourde.
- ✘ Elle s'acharne encore sur le PNC avec une augmentation de la charge de travail à bord ... stupéfiante !
- ✘ La Direction s'obstine à attaquer nos facilités de transport. ...

Si construire Air France = détruire son PNC, nous ne pouvons être d'accord.

**Ne nous laissons pas faire,
TOUS EN GRÈVE du
20 au 24 novembre 2013**

